

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant au 31 Décembre 2022 : le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'Actif Net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 18 903 589 Dinars et un résultat net de l'exercice de 1 623 238 Dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le

rapport du gestionnaire, par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe aussi la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faite par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et aux responsables de gouvernance du Fonds.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

En application de l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en certificats de dépôts.

Par ailleurs, et sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du FCP avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes

Mehdi SIALA

Tunis le 16 Mars 2023

BILAN

arrêté au 31/12/2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	4.1	14 958 266	14 104 396
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		14 958 266	14 104 396
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 129 639	3 543 407
a - Placements monétaires	4.3	2 322 574	2 304 951
b – Disponibilités	4.4	807 065	1 238 456
AC 3 - Créances d'exploitation	4.6	1 428 413	572 183
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		19 516 318	18 219 986
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4.9	109 076	26 986
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.10	503 653	294 685
TOTAL PASSIF		612 729	321 671
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	4.7	18 377 837	17 279 333
CP 2 - Sommes distribuables	4.8	525 752	618 981
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 018	194
b - Sommes distribuables de l'exercice		524 734	618 788
ACTIF NET		18 903 589	17 898 314
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 516 318	18 219 986

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/20212	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	4.2	775 853	738 555
a - Dividendes		775 853	738 555
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.5	178 032	216 230
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		953 884	954 784
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.11	-410 628	-318 134
REVENU NET DES PLACEMENTS		543 257	636 650
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	4.12	-18 523	-17 863
RESULTAT D'EXPLOITATION		524 734	618 788
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		524 734	618 788
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-	0	0
	-		
* Variation des +/- values potentielles sur titres		747 746	-740 283
* +/- values réalisées sur cession des titres		365 249	999 025
* Frais de négociation		-14 492	-27 596
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 623 238	849 934

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2022

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/01/2022 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	1 623 238	849 934
a - Résultat d'exploitation	524 734	618 788
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	747 746	-740 283
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	365 249	999 025
d - Frais de négociation de titres	-14 492	-27 596
AN 2 - Distribution des dividendes	-617 963	-235 903
AN 3 - Transaction sur le capital	0	0
<i>a - Souscriptions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
* Droits d'entrée	0	0
<i>b - Rachats</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
- Régularisation des sommes distrib.	0	0
* Droits de sortie	0	0
<i>c - Régularisation charges capitalisées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>d - Régularisation des sommes distribuables</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 005 275	614 031
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	17 898 314	17 284 283
b - En fin de l'exercice	18 903 589	17 898 314
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	1 282 081	1 282 081
b - En fin de l'exercice	1 282 081	1 282 081
VALEUR LIQUIDATIVE	14,744	13,960
DIVIDENDES PAR PART	0,482	0,184
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	9,07%	4,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2022

Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type distribution, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010, sous le n° 45/2010.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1er novembre 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du fonds a été mis à jour en décembre 2019.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION. La convention de dépôt et de gestion a été mise à jour en décembre 2019.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été élaborés conformément :

- ✓ A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ Aux arrêtés du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net présentés selon les modèles autorisés ainsi que les notes aux états financiers.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le FCP « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 sont les suivants :

3.1 Unité monétaire :

Les états financiers du Fonds Commun de Placement ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

3.2 Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture de l'exercice, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture de l'exercice, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

3.6.1 Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fond procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

3.6.2 Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires.

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des prises en pension ».

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 14 958 266 DT contre 14 104 396 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'acquisition	13 776 665	13 670 542
Actions et droits rattachés	13 170 913	13 420 495
Titres OPCVM	605 753	250 047
Plus ou moins-values potentielles	1 181 600	433 854
Actions et droits rattachés	1 182 922	433 854
Titres OPCVM	-1 322	-
Total	14 958 266	14 104 396

L'état détaillé du portefeuille est présenté au niveau de l'annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres" sont présentés au niveau de l'annexe 2.

4.2 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 775 853 DT pour l'année 2022, contre 738 555 DT pour l'année 2021, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des actions	775 853	678 038
Revenus des titres OPCVM	0	60 517
Totaux	775 853	738 555

4.3 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 2 322 574 DT contre 2 304 951 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de Dépôt	499 083	492 879
Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	183	1 326
Créances sur opérations de pension livrée	1 799 880	1 799 112
Intérêts courus / créances sur opérations de pension livrée	23 428	11 635
Total	2 322 574	2 304 951

L'état détaillé des placements monétaires est présenté au niveau de l'annexe 1.

4.4 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à 807 065 DT contre 1 238 456 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Avoir en banque	868 982	1 212 125
Sommes à l'encaissement	99 589	20 946
Sommes à régler	-171 494	-6 682
Intérêts courus /compte courant	9 989	12 068
Total	807 065	1 238 456

4.5 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 178 032 DT pour l'année 2022, contre 216 230 DT pour l'année 2021, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les certificats de dépôts.

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts du compte courant	46 400	80 451
Intérêts des Certificats de Dépôt	5 978	33 105
Intérêts des prises en pension	125 653	102 674
Total	178 032	216 230

4.6 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 1 428 413 DT au 31/12/2022, contre 572 183 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes à recevoir	23	23
Créances / Ventes Actions (Transactions du 31 décembre) *	1 428 390	572 160
Total	1 428 413	572 183

(*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

4.7 Capital social

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

Capital au 31/12/2021	
- Montant	17 279 333
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées	-
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteur de parts entrants	0
Rachats effectués	-
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Autres effets s/capital	-
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 181 600
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-68 605

- Frais de négociation de titres	-14 492
- Droit de sortie	0
Capital au 31/12/2022	
- Montant	18 377 837
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5

4.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2022, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice	524 734	618 788
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 018	194
Total	525 752	618 981

4.9 Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 109 076 DT au 31/12/2022, contre 26 986 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	26 661	25 187
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	80 510	0
Dépositaire	1 905	1 799
Commercial	0	0
Total	109 076	26 986

4.10 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 503 653 DT au 31/12/2022, contre 294 685 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
CMF à payer	1 601	1 512
Dividendes à payer	162	162
Dettes / Achats Actions (Transactions du 31 décembre) *	499 083	290 343
Etat- Impôt à payer	2 807	2 669
Total	503 653	294 685

(*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

4.11 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 410 628 DT pour l'année 2022, contre 318 134 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	308 110	296 925
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	80 510	0
Rémunération du dépositaire	22 008	21 209
Total	410 628	318 134

4.12 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 18 523 DT pour l'année 2022, contre 17 863 DT pour l'année 2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	18 494	17 823
Impôts et Taxes	0	0
Autres Frais et Frais Bancaires	29	40
Total	18 523	17 863

5. Autres informations

5.1 Données par Parts

<i>Libellé</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Revenus des placements	0,744	0,745	0,439	0,735	0,645
Charges de gestion des placements	-0,320	-0,248	-0,239	-0,252	-0,478
Revenu net des placements	0,424	0,497	0,200	0,483	0,167
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,014	-0,014	-0,013	-0,014	-0,014
Résultat d'exploitation	0,409	0,483	0,189	0,469	0,153
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	-0,003	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,409	0,483	0,186	0,469	0,153
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,583	-0,577	-0,067	-0,834	0,745
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,285	0,779	-0,139	0,269	1,065
Frais de négociation de titres	-0,011	-0,022	-0,015	-0,013	-0,028
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,857	0,180	-0,221	-0,577	1,782
Résultat net de l'exercice	1,266	0,663	-0,034	-0,108	1,935
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,016	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,857	0,180	-0,276	0,386	1,782
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,074	0,000	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,857	0,180	-0,202	0,386	1,784
Distribution de dividendes	0,482	0,184	0,469	0,153	0,240
Valeur liquidative	14,744	13,960	13,481	13,899	14,160

5.2 Ratios pertinents

<i>Ratios de gestion des placements</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Actif Net Moyen	18 493 984	17 821 364	17 139 770	19 667 052	19 288 556
Total charges / actif net moyen	2,32%	1,89%	2,16%	1,89%	3,56%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,22%	1,79%	2,05%	1,79%	3,46%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,84%	3,47%	3,81%	3,32%	1,11%

5-3 Rémunération du Gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion », gestionnaire à partir de la création du fonds collectif de placement. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Pour l'exercice 2022, la rémunération d'« Attijari Gestion » s'est élevé à 308 110 DT et la commission de surperformance à 80 510 DT.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 22 008 DT.

PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS MONETAIRES AU 31-12-2022

CODE ISIN	Désignation du Titre	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2021	%Actif	Titres admis	%K EMIS
-----------	----------------------	------------------	--------------------	----------------------	--------	--------------	---------

Portfeuille Titres					76,64%		
CODE ISIN	Actions		13 170 912,900	14 353 835,074	73,55%		
TN0007830011	ASS MAGHREBIA	4 505	250 027,500	252 469,210	1,29%	4 500 000	0,100%
TN0007140015	ASSAD	54 200	141 555,027	57 994,000	0,30%	24 000 000	0,226%
TN0003600350	ATB	31 000	116 054,230	89 559,000	0,46%	100 000 000	0,031%
TN0001600154	ATTIAJRI BANK	35 240	1 233 028,181	1 302 928,520	6,68%	40 741 997	0,086%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	1 609	16 785,471	22 030,428	0,11%	2 750 000	0,059%
TN0001900604	BH	799	9 428,200	11 138,060	0,06%	47 600 000	0,002%
TN0001800457	BIAT	21 200	1 069 966,732	1 872 129,600	9,59%	35 700 000	0,059%
TN0002200053	BT	127 000	669 437,715	656 971,000	3,37%	270 000 000	0,047%
TN0007670011	DELICE HOLDING	37 400	485 733,512	480 777,000	2,46%	54 907 262	0,068%

TN0007570013	EURO CYCLES	28 336	730 945,711	720 272,784	3,69%	9 801 000	0,289%
TN0003200755	ICF	149	11 552,000	13 400,464	0,07%	2 100 000	0,007%
TN0007510019	LANDOR	21 784	154 124,386	130 943,624	0,67%	13 784 285	0,158%
TN0007530017	ONE TECH	114 150	854 674,181	791 173,650	4,05%	80 400 000	0,142%
TN0007610017	SAH	174 314	1 512 490,305	1 583 294,062	8,11%	81 682 202	0,213%
TN0007740012	SAM (AA)	102 600	372 704,039	288 921,600	1,48%	5 561 635	1,845%
TN0001100254	SFBT	50 000	815 466,011	673 200,000	3,45%	247 500 000	0,020%
TN0006590012	SIAME	1 565	4 188,040	5 953,260	0,03%	15 444 000	0,010%
TN0006780019	SOMOCER	81 446	78 543,560	64 423,786	0,33%	40 656 000	0,200%
TN0006530018	SOTETEL	77 676	447 600,280	231 163,776	1,18%	40 656 000	0,191%
TN0006660013	SOTRAPIL	41 700	437 240,168	517 497,000	2,65%	4 138 200	1,008%
TN0006560015	SOTUVER	201 900	1 099 625,914	1 756 328,100	9,00%	39 254 475	0,514%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	14 531	73 329,077	113 777,730	0,58%	39 254 475	0,037%
TN0001200401	T.AIR	201 262	156 953,952	96 605,760	0,49%	106 199 280	0,190%
TN0007440019	TELNET HOLDING	232 020	1 631 284,212	1 773 792,900	9,09%	12 130 800	1,913%
TN0007270010	TUNISIEPROFILESA	173 680	600 259,656	708 961,760	3,63%	50 000 000	0,347%
TN0007720014	UNIMED	19 400	197 914,840	138 128,000	0,71%	32 000 000	0,061%
	OPCVM		605 752,540	604 430,640	3,10%		
TNVG4WUSHSQ 8	FCP GAT PERFORMANCE	60	605 752,540	604 430,640	3,10%		
	Placements monétaires						
	Certificats de Dépôt		499 083,217	499 266,237	2,56%		
	CD_30/12/22_10J_0.5MD_ATTUJA RIBANK_8.27%	1	499 083,217	499 266,237	2,56%		
	CREANCES / PL		1 799 880,066	1 823 308,505	9,34%		
	PPL_AB_01/12/2021_61J_7.51% 1.8MD_B1130	1 794	1 799 880,066	1 823 308,505	9,34%		

Annexe 2

Les mouvements enregistrés sur le poste "Portefeuilles-Titres"

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2021	13 670 542	0	433 854	14 104 396	0
Acquisitions de l'exercice	16 193 508			16 193 508	
Actions et droits rattachés	3 471 821			3 471 821	
Titres OPCVM	12 721 688			12 721 688	
Remboursement et cession de l'exercice	-16 087 385			-16 087 385	365 249
Cession des actions et droits rattachés	-3 721 403			-3 721 403	333 791
Cession de titres OPCVM	-12 365 982			-12 365 982	31 457
Variation des Plus ou moins-values potentielles			747 746	747 746	
Variation des intérêts courus		0		0	
Solde au 31/12/20212	13 776 666	0	1 181 600	14 958 266	365 249